Cote du document:	EB 2018/LOT/P.5/Rev.1	
Date:	15 avril 2018	_
Distribution:	Publique	F
Original:	Anglais	



# Rapport du Président

Proposition de don à la République d'Haïti pour le Programme d'innovation technologique dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroforesterie

# Note pour les représentants au Conseil d'administration <u>Responsables:</u>

Questions techniques: Lars Anwandter Chargé de programme de pays Division Amérique latine et Caraïbes téléphone: +39 06 5459 2308 courriel: I.anwandter@ifad.org Transmission des documents: Alessandra Zusi Bergés Fonctionnaire principale de l'Unité des organes directeurs téléphone: +39 06 5459 2092 courriel: gb@ifad.org

Wafaa El Khoury Spécialiste technique principale Division des politiques et du conseil technique téléphone: +39 06 5459 2817 courriel: w.elkhoury@ifad.org

Pour: Approbation

# Table des matières

Sigle	es et acronymes	ii
Carte	e de la zone du programme	iii
Rési	umé du financement	iv
Reco	ommandation pour approbation	1
Ι.	Contexte stratégique et justification	1
	<ul> <li>A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural</li> <li>B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats</li> </ul>	1
П.	Description du programme	2
	<ul><li>A. Zone d'intervention et groupe cible</li><li>B. Objectif de développement du programme</li><li>C. Composantes/résultats</li></ul>	2 3 3
Ш.	Exécution du programme	4
	<ul><li>A. Approche</li><li>B. Cadre organisationnel</li><li>C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des</li></ul>	4 5
	savoirs  D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance  E. Supervision	5 6 7
IV.	Coût, financement et avantages du programme	7
	<ul> <li>A. Coût du programme</li> <li>B. Financement du programme</li> <li>C. Résumé des avantages et analyse économique</li> <li>D. Durabilité</li> <li>E. Détermination et atténuation des risques</li> </ul>	7 7 8 8 9
V.	Considérations d'ordre institutionnel	10
	<ul> <li>A. Respect des politiques du FIDA</li> <li>B. Alignement et harmonisation</li> <li>C. Innovations et reproduction à plus grande échelle</li> <li>D. Participation à l'élaboration des politiques</li> </ul>	10 11 11 12
VI.	Instruments et pouvoirs juridiques	12
VII.	Recommandation	12
App	endices	
	Accord de financement négocié Logical framework (Cadre logique)	1 7

i

# Sigles et acronymes

BID Banque interaméricaine de développement COSOP Programme d'options stratégiques pour le pays

GAFSP Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire

ODD Objectif de développement durable

PITAG Programme d'innovation technologique dans les secteurs de l'agriculture

et de l'agroforesterie

PTBA Plan de travail et budget annuel

PTTA Projet de transfert de technologies aux agriculteurs (BID)

UEP Unité d'exécution du programme

# Carte de la zone du programme

# République d'Haïti

Programme d'innovation technologique dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroforesterie





Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA; 29/11/2017

# République d'Haïti

# Programme d'innovation technologique dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroforesterie

## Résumé du financement

Institution initiatrice: FIDA

Pays bénéficiaire: République d'Haïti

Organisme d'exécution: Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et

du développement rural

Coût total du programme: 77,899 millions d'USD

Montant du don du FIDA: 10,859 millions d'USD

Conditions associées au don du FIDA: Don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette

Cofinanceurs: Banque interaméricaine de développement (BID),

Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité

alimentaire (GAFSP)

Montant du cofinancement: BID: 55,00 millions d'USD

GAFSP: 10,00 millions d'USD

Conditions du cofinancement: Don

Contribution du pays bénéficiaire: 1,00 million d'USD

**Déficit de financement:** 1,04

Institutions chargées de la

préévaluation:

1,04 million d'USD

BID/FIDA

Institutions coopérantes: BID/FIDA

# Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don à la République d'Haïti pour le Programme d'innovation technologique dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroforesterie, telle qu'elle figure au paragraphe 59.

Proposition de don à la République d'Haïti pour le Programme d'innovation technologique dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroforesterie

- I. Contexte stratégique et justification
- A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural
- 1. Haïti est à la fois un pays fragile et un petit État insulaire en développement et est extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs, aux changements climatiques et aux troubles politiques. Un PIB annuel par habitant de 818 USD (2015) et une proportion de 59% de la population vivant dans la misère (Banque mondiale, 2012) font d'Haïti le pays le plus démuni de la région Amérique latine et Caraïbes et l'un des plus pauvres du monde, qui vient se classer au 163° rang sur 188 dans l'Indice de développement humain 2015 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le taux de pauvreté est même encore plus important (75%) dans les zones rurales, où l'accès aux services de base demeure très limité.
- 2. Les ruraux pauvres en Haïti font face à un cercle vicieux de faible productivité agricole, de forte dégradation de l'environnement et de mauvaise nutrition. L'insécurité alimentaire est répandue. Le pays occupe la 115<sup>e</sup> place sur 118 selon l'Indice de la faim dans le monde 2016.
- 3. L'agriculture, qui représente 25% du PIB et 85% des emplois dans les zones rurales, joue un rôle majeur dans l'économie haïtienne. Le fossé entre la production locale et la demande de la population croissante s'est progressivement creusé au fil des ans. Aujourd'hui, le pays ne satisfait que 45% de ses besoins alimentaires, et le déficit est principalement couvert par des importations massives de produits alimentaires. L'agriculture haïtienne présente de très faibles niveaux de productivité par rapport aux autres pays de la région. Le revenu par habitant dans le secteur agricole a stagné ces dernières années en Haïti; il est actuellement estimé à 400 USD par an environ.
- 4. Globalement, l'accès limité aux facteurs de production capital, terre, maind'œuvre et eau – entrave la capacité des exploitants d'augmenter la productivité agricole. Les principaux facteurs qui accentuent ce problème de productivité sont notamment: i) les faibles niveaux d'investissement et d'accès aux technologies; ii) les ressources financières et humaines insuffisantes pour développer l'innovation agricole; et iii) les risques climatiques.
- 5. La vulnérabilité d'Haïti face aux risques liés aux changements climatiques influe également sur la nutrition, soit directement, en modifiant les modèles agricoles et les régimes alimentaires, soit indirectement, en augmentant la charge de travail agricole des femmes et en réduisant de ce fait leur aptitude à s'occuper des divers membres du ménage.
- 6. En Haïti, les femmes rurales participent à la plupart des activités agricoles, parallèlement aux travaux ménagers, aux corvées d'eau et aux activités de transformation, de transport, d'entreposage et de commercialisation des produits agricoles. Quelque 60% des femmes rurales travaillent dans le secteur agricole, et

entre 20 et 30% d'entre elles possèdent des terres. Elles sont moins instruites que les hommes (55% n'ont jamais été scolarisées, contre 30% des hommes), et les ménages dirigés par une femme présentent des niveaux de revenus inférieurs à ceux dirigés par des hommes (176 USD contre 347 USD) et sont davantage touchés par l'insécurité alimentaire (86% contre 71%).

- 7. D'après une étude du Fonds des Nations Unies pour la population (2011), les jeunes de 15 à 24 ans représentent 21% de la population totale. À l'heure actuelle, leurs taux d'inactivité et de chômage sont extrêmement élevés. Dans les zones rurales, 64% des jeunes sont inactifs et 17% sont sans emploi. Environ 68% des jeunes actifs qui vivent en milieu rural travaillent dans le secteur agricole.
- B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats
- 8. Plusieurs expériences menées en Amérique latine montrent l'importance de l'investissement public dans la recherche et la formation agricoles, ainsi que des services de transfert de technologies aux agriculteurs, en ce qui concerne l'augmentation de la productivité et de la viabilité environnementale. De fait, les études publiées relèvent l'existence de plusieurs défaillances du marché qui freinent le processus d'adoption des techniques agricoles dans les pays en développement, notamment: i) un manque d'accès à l'information ou une asymétrie de l'information et des connaissances sur l'utilisation efficace des techniques; ii) des défauts d'efficience des marchés des intrants et des produits, auxquels s'ajoute un rayonnement limité des marchés pour les fournisseurs de technologies en milieu rural; iii) un manque de liquidités et un accès insuffisant au crédit; et iv) une aversion pour le risque, la plupart des producteurs n'investissant dans les nouvelles techniques qu'une fois qu'elles ont été expérimentées avec succès par d'autres agriculteurs.
- 9. Le programme proposé a été élaboré par la Banque interaméricaine de développement (BID) en vue de remédier aux défaillances du marché mentionnées ci-dessus, et a été conçu à partir d'une initiative précédente, le Projet de transfert de technologies aux agriculteurs (PTTA). Il encourage des techniques de production durables sur le plan environnemental (agroforesterie, principalement) afin de favoriser l'augmentation de la productivité tout en améliorant la base de ressources naturelles des communautés.
- 10. Le Gouvernement haïtien et le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural ont manifesté un vif intérêt pour le programme proposé et se sont engagés à veiller à la pérennité de ses activités au-delà de la période d'exécution
- 11. Le programme est conforme aux trois objectifs du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) du FIDA, lequel a été récemment prolongé jusqu'en 2021: i) promouvoir une agriculture intelligente face aux effets des changements climatiques; ii) promouvoir les initiatives productives; et iii) investir dans le capital humain. S'agissant des objectifs de développement durable (ODD), le nouveau programme devrait contribuer principalement à l'ODD 1 (éliminer la pauvreté); à l'ODD 2 (assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable); et à l'ODD 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre).

# II. Description du programme

- A. Zone d'intervention et groupe cible
- 12. Le Programme d'innovation technologique dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroforesterie (PITAG) ciblera au total 65 048 ménages ruraux pauvres, dans 30 communes réparties dans cinq départements: Nord, Nord-Est, Artibonite, Sud et Grand'Anse. On estime la taille moyenne des ménages haïtiens en milieu rural à 4,6 personnes.

- 13. Les fonds du FIDA seront destinés à venir en aide à 12 359 ménages dans huit communes du département du Sud, tandis que ceux de la BID et du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) couvriront les 22 communes restantes. Le département du Sud se caractérise par une agriculture pratiquée à flan de collines. Il a été durement touché par l'ouragan Matthew en octobre 2016, et cette catastrophe a entraîné dans la région une baisse considérable de la production agricole locale ainsi que des carences nutritionnelles.
- 14. Les bénéficiaires du programme seront les ménages ruraux pauvres qui ont accès à moins de 0,6 hectare (ha) de terres, aux ménages dirigés par une femme et aux jeunes sans emploi. Dans le département du Sud, les bénéficiaires compteront 50% de femmes et 20% de jeunes. Le programme s'adressera aux membres d'organisations de producteurs, de groupes de femmes et de groupes de jeunes, mais aussi aux personnes qui n'appartiennent à aucun groupe ni à aucune organisation ou association.

## B. Objectif de développement du programme

- 15. Le programme a pour but de renforcer la sécurité alimentaire et d'augmenter les revenus agricoles des petits exploitants dans les régions ciblées en Haïti. Ses objectifs en matière de développement sont d'accroître la productivité agricole et d'améliorer l'utilisation du capital naturel par l'adoption de techniques durables.
- 16. Les principaux indicateurs d'impact sont les suivants:
  - i) réduction du pourcentage de ménages en situation d'insécurité alimentaire grave;
  - ii) hausse du revenu des ménages agricoles (USD/an);
  - iii) augmentation en valeur de la production agricole (USD/an);
  - iv) nombre de techniques inédites élaborées via de nouveaux axes de recherche;
  - v) pourcentage de producteurs bénéficiaires qui adoptent des techniques agricoles; et
  - vi) nombre de bénéficiaires qui optent pour des solutions d'agroforesterie afin de protéger et de restaurer les sols.

## C. Composantes/résultats

- 17. Le programme sera articulé autour de deux composantes techniques.
- 18. Composante 1: Recherche appliquée et formation
  - a) Projets de recherche agricole appliquée et adaptative, élaborés et mis en œuvre par des institutions nationales ou internationales. Ces projets de recherche permettront de créer, d'améliorer et d'adapter des techniques agricoles durables qui offriront davantage de solutions technologiques aux exploitants.
  - b) Renforcement des programmes de l'enseignement supérieur par des initiatives menées dans le cadre de projets de recherche (bourses, par exemple), afin de développer les capacités de recherche appliquée et adaptative et de transfert de technologies.
  - c) Renforcement institutionnel de la Direction de l'innovation au sein du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, par les moyens suivants: i) appui technique et scientifique; ii) apport de fournitures et de matériel; et iii) renforcement du profil technique et scientifique des cadres.
  - d) Création de fermes-écoles portant sur l'application de données scientifiques afin d'accroître encore la complémentarité et les synergies entre la composante 1 (recherche adaptative) et la composante 2 (adoption de

techniques durables). L'approche des fermes-écoles sera mise en œuvre en tant qu'activité pilote dans le département du Sud, zone d'intervention du FIDA.

- 19. Composante 2: Promotion de techniques agricoles durables
  Cette composante encouragera l'adoption de techniques agricoles rentables,
  intelligentes face aux effets des changements climatiques et durables, ce qui
  améliorera la rentabilité des exploitations agricoles, générera des externalités
  environnementales positives et contribuera à l'adaptation aux changements
  climatiques et à l'atténuation de leurs effets. Elle reposera sur le programme
  d'incitations ciblées sur les agriculteurs qui a été mis en place par le Ministère de
  l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, et pour lequel
  des directives claires et des procédures d'exécution ont été élaborées. Une
  première sélection de technologies a été effectuée dans le cadre d'un processus de
  définition de priorités fondé sur le poids relatif des différentes cultures et leur
  importance au plan socioéconomique, leur potentiel commercial et leur durabilité
  environnementale<sup>1</sup>. Cette sélection sera actualisée chaque année en fonction des
  éléments fournis par la première composante.
- 20. Parallèlement aux composantes opérationnelles 1 et 2, le programme comprend également les activités suivantes: i) administration des projets (consultants, voyages, matériel, coûts opérationnels, audits); ii) évaluation à mi-parcours et évaluation de l'impact; et iii) imprévus.

## III. Exécution du programme

## A. Approche

- 21. La BID et le FIDA ont signé un accord de coopération en 1978, qui a été suivi d'un arrangement complémentaire en 1994. Ces accords fondent une relation de coopération et de coordination entre les deux institutions en Amérique latine et dans les Caraïbes, la BID jouant le cas échéant un rôle moteur en ce qui concerne la détermination des projets.
- 22. Au titre de ces documents, et dans le cadre du PITAG programme conçu par la BID –, les deux institutions signeront un accord couvrant: a) l'administration du don du FIDA; b) les aspects financiers et la passation des marchés s'agissant des activités financées par le Fonds; c) les arrangements opérationnels pour les missions de supervision et d'appui à l'exécution; et d) la description des activités devant être financées par le Fonds, concentrées dans le département du Sud.
- 23. L'approche qui sera suivie dans les zones ciblées par le FIDA reposera sur l'expérience acquise par ce dernier auprès des petites communautés vulnérables en Haïti lors des projets de développement de la petite irrigation PPI-2 et PPI-3:
  - a) Ciblage: le programme ciblera les segments vulnérables de la population, en mettant un accent particulier sur les ménages dirigés par une femme, les agricultrices et les jeunes ruraux. Le FIDA aidera à la réalisation d'une étude sur l'égalité hommes-femmes et sur la jeunesse dans la zone qu'il couvre, et entend toucher 50% de femmes et 20% de jeunes parmi les bénéficiaires cibles
  - b) Renforcement du capital social: le FIDA suit généralement une approche participative et ascendante afin d'autonomiser les exploitants et de créer des organisations à assise communautaire et des groupes d'agriculteurs fondés sur la confiance, la cohérence et une bonne gouvernance. Le Fonds mettra en application l'approche des fermes-écoles pour faire évaluer et adopter les

<sup>1</sup> Cette sélection comprend: i) le système du "jardin créole" (avocat, noix de coco, mangue, noix de cajou, bois d'œuvre, igname, banane, ananas); ii) le système "jardin créole-cacao" (plants de cacaoyer, arbres fruitiers, arbres forestiers, banane, igname et ananas); iii) le système "arbres fruitiers"; iv) le système "cultures fourragères"; v) le système "sylviculture énergétique"; et vi) les systèmes "matériel agricole" (pompes d'irrigation à moteur, matériel de traction animale pour la préparation de la terre, batteuses et matériel de séchage et d'entreposage, notamment).

pratiques par les agriculteurs, en proposant l'élaboration de nouvelles techniques ou l'amélioration de techniques existantes, et en intégrant la diversification de la nutrition et du régime alimentaire, les méthodes axées sur les ménages, l'économie des ménages et des exploitations agricoles, ainsi que les questions environnementales et d'autres sujets spécifiques considérés comme importants par les agriculteurs.

c) Changements climatiques et environnement: le FIDA financera une étude détaillée d'évaluation des risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques et recommandera des mesures d'atténuation sur cette base.

## B. Cadre organisationnel

- 24. Le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural sera l'organisme d'exécution du PITAG. Ce ministère a été chargé d'exécuter les précédents programmes de transfert de technologies (PTTA) financés par la BID. Il bénéficie en outre d'un don du FIDA destiné au renforcement des capacités et géré par le PNUD.
- 25. La structure organisationnelle à mettre en place s'articule autour de quatre niveaux de responsabilité:
  - a) le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, pour la gestion générale du programme;
  - b) un comité de pilotage et un mécanisme de consultation au niveau des départements;
  - c) une unité d'exécution du programme (UEP), pour la coordination et la gestion des activités; et
  - d) des prestataires de services contractuels, pour l'exécution des activités de terrain avec l'appui et sous la supervision du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (entités centrales et décentralisées).
- C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs
- 26. Planification. L'UEP chapeautera et organisera l'élaboration d'un plan de travail et budget annuel (PTBA). Le PTBA fera état des besoins et des priorités des agriculteurs bénéficiaires dans les différentes municipalités ciblées par le programme, et sera fondé sur les éléments fournis par les principaux partenaires d'exécution opérant sur le terrain.
- 27. Suivi-évaluation. Les progrès accomplis au regard des indicateurs de performance clés seront mesurés au moyen d'études d'impact (étude de référence, étude à miparcours et étude finale), ainsi que d'activités continues de suivi-évaluation. Les données relatives aux indicateurs seront collectées séparément pour la zone d'intervention du FIDA, afin de permettre des comparaisons avec les autres zones du programme. Le système de suivi-évaluation mesurera notamment l'augmentation de la production physique au fil du temps, et évaluera les risques matériels liés aux changements climatiques et leur incidence sur la production. Selon ce qui sera proposé dans l'étude sur l'égalité hommes-femmes et sur la jeunesse, il comprendra en outre des indicateurs relatifs aux activités, produits et résultats dans ces domaines.
- 28. Apprentissage et gestion des savoirs. L'UEP élaborera une stratégie globale de gestion des savoirs au démarrage du programme. Cette stratégie viendra à l'appui: i) des processus décisionnels de l'équipe du programme, dans le bureau central de l'UEP et sur le terrain; ii) de la fonction de communication du programme, gérée par un responsable de la communication de l'UEP; iii) des échanges de savoirs, d'expériences et d'informations entre les agriculteurs, les membres du personnel du

ministère, les chercheurs, le FIDA et la BID; et iv) de la définition et de la transmission de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'élaboration, de la diffusion et de l'adoption des solutions techniques

- D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance
- 29. Le risque inhérent au pays est considéré comme élevé. Haïti occupait en 2016 le 159e rang sur 176 dans l'Indice de perception de la corruption publié par Transparency International (soit le même qu'en 2015) avec un score de 20 (17 en 2015). Pour atténuer ce risque, le FIDA continuera donc jusqu'à nouvel ordre: i) de s'appuyer sur des UEP spéciales pour exécuter l'ensemble des programmes tout en renforçant les capacités institutionnelles; et ii) de mettre en œuvre des dispositions fiduciaires spécifiques pour l'exécution des programmes et d'assurer une supervision étroite des UEP. Étant donné l'importance des activités prévues en matière de surveillance et de suivi des opérations, notamment pour la passation des marchés et sur le plan financier, le risque inhérent au programme est considéré comme moyen.
- 30. Gestion financière. L'UEP assurera la gestion financière, et l'Unité de passation des marchés publics du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural sera chargée des activités d'achat du programme. L'UEP a acquis de l'expérience pendant l'exécution des opérations financées par la BID au cours des cinq dernières années, dans le cadre du PTTA.
- 31. Modalités de communication de l'information financière et comptable. Le système SYSCOMPTE actuellement utilisé par le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural va être mis à niveau et servira à la gestion financière du programme. Le système financier et comptable offrira les fonctions suivantes: i) enregistrement et restitution des opérations financières par composante, catégorie, source des fonds, activité du PTBA et zone géographique; ii) suivi budgétaire; iii) rapprochements automatiques des comptes bancaires; iv) gestion des contrats et suivi des engagements financiers; et v) production des rapports et états financiers requis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).
- 32. Flux de fonds. Les flux de fonds seront organisés comme suit: a) la BID ouvrira un compte bancaire séparé pour y déposer les fonds reçus du FIDA. Ces derniers seront versés en fonction des liquidités prévues pour les activités à exécuter; et b) le bénéficiaire ouvrira auprès de la Banque centrale de la République d'Haïti des comptes désignés libellés en dollars des États-Unis, gérés par le Ministère des finances et destinés à recevoir le don du FIDA et les cofinancements.
- 33. Audit. Les états financiers annuels seront vérifiés par un commissaire aux comptes externe issu du secteur privé et nommé pour trois ans. Durant le processus de mise en concurrence, le mandat de l'audit sera soumis au FIDA pour avis de non-objection. Les vérificateurs sélectionnés accompliront leur mission conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) et au Manuel sur l'information financière et l'audit des projets financés par le FIDA, notamment en ce qui concerne la diffusion publique des rapports d'audit, lesquels doivent être soumis au FIDA dans un délai de quatre mois après la clôture de l'année fiscale.
- 34. Passation des marchés. Les achats dans le cadre du PITAG seront effectués par l'Unité de passation des marchés publics du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, conformément aux directives établies en la matière par la BID. Le risque fiduciaire lié aux retards dans la passation des marchés est considéré comme moyen, et les mesures d'atténuation comprennent: i) la prévision et la bonne planification des processus complexes de passation de marchés; ii) un renforcement de l'UEP; et iii) un appui au Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural en vue de simplifier les procédures d'approbation et de signature des contrats.

35. Gouvernance. Le comité de pilotage du programme sera chargé de l'encadrement global et devra veiller à ce que les activités soient exécutées conformément aux politiques gouvernementales, approuver les PTBA, établir une coordination efficace avec les autres programmes de développement et assurer la supervision générale de l'exécution. Il sera composé du Directeur général du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, en tant que président, de l'Unité d'études et de programmation et de la Direction départementale de l'agriculture de ce même ministère, et du Ministère de l'économie et des finances, ainsi que de la BID et du FIDA en qualité d'observateurs. La diffusion de la politique du FIDA en matière de lutte contre la corruption auprès du personnel et des parties prenantes du programme devrait renforcer le respect des bonnes pratiques.

## E. Supervision

36. Le gouvernement, la BID et le FIDA assureront une surveillance conjointe du PITAG, dans le cadre de missions annuelles d'appui à la supervision et à l'exécution. Ces missions permettront au FIDA de suivre et d'évaluer les activités menées dans les municipalités du département du Sud, ainsi que l'efficacité du ciblage du programme, l'attention portée à la jeunesse et la prise en compte des questions d'égalité hommes-femmes.

# IV. Coût, financement et avantages du programme

## A. Coût du programme

- 37. Coût total. Le coût total du programme sur les cinq années est estimé à 77,9 millions d'USD, taxes et provisions pour aléas comprises<sup>2</sup>. Ce montant comprend les activités de recherche de la première composante (19%), les solutions agricoles de la seconde composante (72%) et les coûts liés à la gestion du programme (9%).
- 38. Le don du FIDA financera principalement des solutions d'agroforesterie dans le cadre de la seconde composante (93%), des fermes-écoles dans le cadre de la première (5%), et une étude de ciblage portant sur l'égalité hommes-femmes et la jeunesse, ainsi qu'un spécialiste de ces questions au sein de l'UEP, au titre de l'administration et de la gestion (2%).

Tableau 1

Coût du programme par composante et source de financement (en milliers d'USD)

Composantes			Déficit de financeme			GAFSP			Bénéficiaire/ contrepartie		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Recherche     appliquée et formation dans le domaine agricole	544	4	0	0	14 600	96	0	0	0	0	15 144	19
Promotion de tecnniques agricoles durables	10 090	18	769	5	35 050	63	10 000	18	0	0	55 909	72
Administration et autres	225	3	271	4	5 350	78	0	0	1 000	15	6 846	9
Total	10 859	14	1 040	1	55 000	71	10 000	13	1 000	1	77 899	100

## B. Financement du programme

39. Le programme sera cofinancé par le FIDA, à hauteur de 14%, sur le cycle 2016-2018 du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), soit un montant de 10,859 millions d'USD mis à disposition sous la forme d'un don au titre

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Taux de change utilisé pour les calculs: 1 USD = 63,5 HTG. Taux d'aléas d'exécution de 15% pour les solutions techniques, et taux d'inflation de 5% par an pour les produits locaux et de 2,1% par an pour les produits importés.

du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD); par la BID, à hauteur de 71%, au titre d'un dispositif de don de 55 millions d'USD; et par le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), à hauteur de 13%, sous la forme d'un don de 10 millions d'USD. Le gouvernement apportera une contribution de 1 million d'USD pour couvrir les dépenses récurrentes (1% du coût total). Le déficit de financement potentiel de 1,04 million d'USD pourrait être comblé au titre du cycle suivant du SAFP, en vertu de conditions de financement à définir et sous réserve de procédures internes et de l'approbation par le Conseil d'administration. Le programme a été conçu dans un souci de durabilité, et ce même si le déficit de financement ne devait pas être couvert.

40. Le tableau ci-après présente le financement du FIDA en fonction des catégories de dépenses établies par ce dernier:

Tableau 2

Coût du programme par catégorie de dépenses – financement du FIDA

(en milliers d'USD)

	Don du Fl	DA
Catégorie de dépenses	Montant	%
1. Formation et ateliers	458	4
2. Dons et subventions	9 081	84
3. Consultants	138	1
4. Dépenses de fonctionnement	96	1
5. Montant non affecté	1 086	10
Total	10 859	100

## C. Résumé des avantages et analyse économique

- 41. L'analyse économique et financière confirme la viabilité économique et financière du programme, et fournit un récapitulatif des avantages attendus de chaque composante. Le taux de rentabilité économique (TRE) a été estimé à 27,8%, et n'est pas susceptible d'être affecté par les variations du coût du programme et le taux d'adoption présumé des techniques.
- 42. Ce TRE ne tient pas compte d'un ensemble d'avantages non quantifiables présentant des caractéristiques de biens publics, tels que: i) le renforcement des connaissances et du savoir-faire scientifique des agriculteurs grâce à l'apprentissage en ferme-école; ii) l'amélioration de la nutrition des ménages et au niveau local, grâce à l'augmentation des disponibilités de fruits et de légumes; et iii) l'accroissement de la résilience du système de jardin créole face à l'évolution des conditions climatiques.
- 43. L'analyse financière permet d'évaluer les différentes solutions techniques et de s'assurer que les bénéficiaires sont en mesure de couvrir le financement de contrepartie requis, qui s'élève à 10% de l'investissement. Il a été établi que chacune des solutions techniques était rentable, avec des indicateurs de taux de rentabilité financière interne allant de 13,2% à 90,5%.

#### D. Durabilité

44. Les problèmes de durabilité inhérents aux interventions du PITAG dans les zones rurales d'Haïti sont reconnus. Tirant parti de l'expérience acquise avec le PTTA, le PITAG prévoit des mécanismes de partage des coûts pour les solutions techniques qu'il met en avant. Il est notamment demandé aux agriculteurs qui souhaitent adopter des techniques d'apporter une contribution de 10%, en espèces dans le département du Nord, et en nature – travail et temps – dans les départements du Sud et de Grand'Anse, qui ont été touchés par l'ouragan Matthew en 2016. Cette approche favorisera une appropriation et une adoption à plus long terme des techniques, au-delà de la durée du programme. En outre, on procédera à une étude comportementale afin de déterminer la disposition des agriculteurs à payer pour les

- nouvelles techniques issues de la recherche adaptative, avec l'objectif de renforcer la durabilité du programme à plus long terme.
- 45. Le PITAG fait également appel à l'approche des fermes-écoles, tout particulièrement dans la zone d'intervention du FIDA, en la considérant comme un point d'entrée qui permet non seulement d'encourager l'adoption des technologies, mais aussi de promouvoir la cohérence sociale et la confiance au sein des communautés rurales haïtiennes, et de renforcer leur capital social, élément essentiel de leur résilience. Cette approche les aidera aussi à travailler en groupe, ce qui augmentera leur potentiel économique, renforcera leur résilience et améliorera leurs stratégies d'adaptation en cas de chocs climatiques et économiques. L'attention particulière portée aux femmes et aux jeunes, notamment dans la zone ciblée par le FIDA, devrait également contribuer à la durabilité des interventions.
- 46. Enfin, s'agissant des arrangements institutionnels, le PITAG utilisera les structures et procédures gouvernementales existantes, qui sont totalement intégrées dans le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural.
- E. Détermination et atténuation des risques
- 47. Les principaux risques recensés, et les mesures d'atténuation correspondantes, sont décrits dans le tableau ci-après.

Principaux risques	Stratégie d'atténuation
Fournisseurs de technologies en nombre insuffisant, et de qualité médiocre  Niveau du risque: élevé  Phénomènes climatiques extrêmes	- renforcement du processus de sélection des fournisseurs - formation complémentaire des prestataires de services et des fournisseurs d'intrants aux normes de qualité - option d'exclusion des fournisseurs qui ne se conforment pas aux règles - promotion de technologies résilientes aux changements climatiques, à partir d'une
Niveau du risque: élevé	évaluation détaillée du risque climatique     recherches sur la résilience aux changements climatiques à partir des résultats de l'étude réalisée sur ces derniers et des retours d'information des agriculteurs qui utilisent les techniques conseillées sur le terrain     bonne planification des campagnes (en fonction des zones et des saisons)
Complexité du processus de gestion des subventions Niveau du risque: moyen	<ul> <li>procédures opérationnelles actualisées en fonction de l'expérience acquise dans le cadre du PTTA</li> <li>amélioration du système d'information</li> </ul>
Nombre limité d'acteurs dans le pays capables de mener des travaux de recherche de qualité  Niveau du risque: moyen	promotion de consortiums avec des centres de recherche nationaux et internationaux     mesures destinées à offrir une visibilité maximale
Taux d'adoption faible ou lent des solutions techniques	<ul> <li>aux appels à propositions</li> <li>campagnes de communication énergiques</li> <li>mise à disposition de techniques qui tiennent</li> </ul>
Niveau du risque: moyen	compte de la situation socioéconomique des agriculteurs et des conditions climatiques - solide processus de sélection des prestataires de services et des fournisseurs d'intrants - recherche de résultats durables avec la mise en place d'une assistance technique, d'un accompagnement et de fermes-écoles
Accès difficile aux zones d'intervention  Niveau du risque: moyen	<ul> <li>préparation en temps et en heure des fournisseurs</li> <li>sélection de fournisseurs qui auront accès aux zones difficiles</li> </ul>
Accès aux marchés et vente de la production agricole excédentaire  Niveau du risque: moyen	<ul> <li>on prévoit que 50% de la production sera réservée à la consommation personnelle.</li> <li>une étude de marché a été réalisée afin de décider des semences à utiliser dans chaque zone.</li> <li>on s'attend à une augmentation assez peu importante de la production des différentes</li> </ul>
	cultures, étant donné que la superficie par agriculteur est faible (0,5 ha) et que les solutions techniques sont très diversifiées.

# V. Considérations d'ordre institutionnel

# A. Respect des politiques du FIDA

## 48. Le PITAG est conforme:

- i) au Cadre stratégique 2016-2025 du FIDA, car il appuiera des activités visant à augmenter la capacité de production et les niveaux de revenu des petits paysans pauvres dans les communautés rurales en Haïti;
- ii) à l'approche du FIDA à l'égard des petits États insulaires en développement, et principalement à l'objectif stratégique portant sur le renforcement de la

- résilience aux changements climatiques et environnementaux et l'amélioration de la capacité d'adaptation par le transfert de technologies adaptatives et innovantes;
- iii) à la politique en matière de ciblage, du fait de l'accent spécifique placé sur les ménages dirigés par une femme, les agricultrices et les jeunes ruraux; et
- iv) à la politique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, grâce à la mise en œuvre d'un ensemble d'activités visant à réduire les inégalités entre les sexes et à promouvoir la participation des femmes.
- 49. Catégorie environnementale et sociale. Aucune infrastructure majeure n'est planifiée, et on s'attend à peu d'effets néfastes potentiels des activités, qui pourront en outre être évités grâce à des mesures d'atténuation. L'exécution du programme devra être conforme à un plan de gestion environnementale et sociale. Le programme a été classé en catégorie B au plan environnemental et social.
- 50. Catégorie de risque climatique. Compte tenu de la série d'événements météorologiques extrêmes survenus ces dernières années les ouragans Matthew en octobre 2016, et Maria et Irma en octobre 2017 –, le FIDA a classé le programme dans la catégorie de risque climatique "élevé". Il sera de ce fait procédé à une évaluation des risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques, afin de définir les mesures d'atténuation à prendre durant l'exécution du programme.

## B. Alignement et harmonisation

- 51. Synergies et harmonisation. Le programme est conforme aux politiques nationales, telles que la Politique de développement agricole 2010-2025 et le Plan national d'investissement agricole 2016-2021.
- 52. Plusieurs institutions nationales et internationales ont collaboré avec le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural à la mise en place d'incitations à destination des petits exploitants agricoles et à des activités de recherche agricole appliquée et de formation en Haïti, notamment: la BID, la Banque mondiale, l'Agence des États-Unis pour le développement international, l'Agence française de développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Ambassade de France en Haïti, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, la Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire, ainsi que des organisations non gouvernementales intéressées par la recherche agricole appliquée et la formation. Le programme proposé recherchera des synergies avec ces différentes initiatives.
- 53. Après avoir travaillé de manière indépendante en Haïti lors de projets précédents Programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural, PPI-2 et PPI-3 et avoir obtenu des résultats mitigés, le FIDA a décidé de s'associer à la BID, qui bénéficie d'une solide présence dans le pays. Souhaitant concentrer géographiquement ses interventions, le FIDA a choisi le département du Sud pour sa proximité avec la zone du projet PPI-3 et celle récemment couverte par le don consacré aux technologies innovantes fondées sur les cultures et les sols, projet mené aux côtés du Centre international d'agriculture tropicale et axé sur la production des haricots et du manioc.

### C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

54. Le but général du programme est de promouvoir l'innovation afin d'augmenter les revenus agricoles et la sécurité alimentaire des petits exploitants. Il s'agit d'une reproduction à plus grande échelle d'une expérience précédente qui a donné de bons résultats dans le cadre du PTTA (projets d'agroforesterie dans le département du Nord). En outre, toute pratique performante dans la zone d'intervention du FIDA, telle que les fermes-écoles, sera étendue à toute la zone couverte par le programme.

## D. Participation à l'élaboration des politiques

55. La prise en charge des phénomènes météorologiques extrêmes sort du champ du programme, mais on abordera dans les discussions sur les politiques à mener la possibilité de nouer des liens avec les programmes régionaux afin d'assurer les investissements agricoles contre ce type de catastrophe<sup>3</sup>. On se penchera en outre sur la participation des femmes et des jeunes au développement rural, en s'attachant à déterminer les activités susceptibles d'intéresser les jeunes des deux sexes dans les zones rurales.

# VI. Instruments et pouvoirs juridiques

- 56. Un accord de financement entre la République d'Haïti et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié sera transmise aux représentants au Conseil d'administration au moins cinq jours ouvrables avant l'expiration du délai de 30 jours à compter de la soumission du rapport du Président et du document de conception du projet auxdits représentants.
- 57. La République d'Haïti est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
- 58. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## VII. Recommandation

59. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République d'Haïti un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de dix millions huit cent cinquante-neuf mille trois cent cinq dollars des États-Unis (10 859 305 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président Gilbert F. Houngbo

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> L'un quelconque des deux programmes suivants pourrait être envisagé comme mécanisme de réduction des risques: i) le Mécanisme mondial pour l'assurance indicielle (GIIF) du Groupe de la Banque mondiale, financé par l'Union européenne, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les gouvernements japonais et néerlandais; et ii) le Programme de financement et d'assurance des risques de catastrophe (DRFI) de la Banque mondiale, qui repose sur des produits d'assurance nouveaux ou améliorés.

Appendice I EB 2018/LOT/P.5/Rev.1

# Accord de financement négocié:

# Programme d'Innovation Technologique en Agriculture et Agroforesterie

(Négociations conclues le 5 April 2018)							
DON NO							
Nom du programme: Programme d'Innovation Technologique en Agriculture et Agroforesterie ("le projet" ou "PITAG")							
La République d'Haïti ("le Bénéficiaire")							
et							
Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")							
(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")							
conviennent par les présentes de ce qui suit:							
Attendu que le Bénéficiaire et la Banque Interaméricaine de Développement (BID) on négocié un accord de financement ("l'Accord de Don BID <sup>1</sup> "), daté du 11 janvier 2018 afir d'apporter un financement au Programme ("le Programme");							
Attendu que le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un co-financement du Programme;							
Attendu que le Fonds a consenti à contribuer au financement dudit Programme; et							

En foi de quoi, les Parties conviennent par la présente de ce qui suit:

#### Section A

date du [\_\_\_\_\_].

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document et le tableau d'affectation des fonds (Annexe 1).

Attendu que le financement du FIDA sera directement administré par la BID conformément à "l'Accord d'Administration BID-FIDA" conclu par le Fonds et la BID en

- 2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, amendées en avril 2014 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions Générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
- 3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un Don ("le Financement"), que le Bénéficiaire utilisera aux fins de l'exécution du Programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Accord de Don No. 4359/GR-HA et GRT/GA-16490-HA

- 1. Le montant du Don est de dix millions huit cent cinquante-neuf mille trois cent cinq dollars des Etats Unis (USD 10 859 305).
- 2. Deux comptes désignés, libellés en dollars des Etats Unis et en Gourdes, seront ouverts à la Banque Centrale d'Haïti afin de recevoir les fonds provenant du Don par le biais de la BID, et administrés par le Ministère de l'Economie et des Finances. Ces deux comptes sont destinés au financement des activités liées au Projet conformément aux modalités décrites dans l'Accord d'Administration entre le FIDA et la BID.
- 3. A titre d'exception aux dispositions de l'Article IV des Conditions Générales, toute demande de retrait de fonds devra être soumise directement par le Bénéficiaire à la BID et non au Fonds.

#### Section C

- 1. L'agent principal du Programme est le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR).
- 2. La date d'achèvement du Programme est fixée à la première date entre le 5ème anniversaire de la date d'entrée en vigueur de l'Accord de Financement et la date d'achèvement du Don BID.

#### Section D

1. La BID assure l'administration du Don, et la supervision du Programme est conjointement assurée par le Fonds et la BID, jusqu'à la date de clôture de l'Accord de Don BID (90 jours après la date d'achèvement) ou toute autre date ultérieure que la BID et le Fonds détermineront conjointement et notifieront au Bénéficiaire.

#### Section E

- 1. Les élément suivants constituent des motifs supplémentaires de suspension ou d'annulation du présent accord: l'Accord de Don BID a été suspendu ou annulé.
- 2. Les éléments suivants constituent des conditions générales additionnelles préalables au premier décaissement:
  - a) Un Manuel de mise en œuvre comprenant, inter alia, la description détaillée des dispositions relatives à l'exécution du Programme et des rôles et responsabilités institutionnels, un calendrier d'exécution détaillé, les procédures administratives, financières et comptables, les procédures d'approvisionnement, de suivi et d'évaluation, et les procédures de mise en place des mesures de sécurité du Programme, devront avoir été adoptés par le Bénéficiaire en les forme et substance acceptables pour le Fonds.
- 3. Les dispositions prévues aux Conditions générales énoncées ci-dessous ne s'appliquent pas au présent accord:
  - a) Section 7.05 (Approvisionnement): dans le cadre de cet accord, les dispositions de l'Accord de Don de la BID et de l'Accord d'Administration BID-FIDA ainsi que toutes éventuelles modifications ultérieures seront applicables à tous les biens, travaux et services de consultation qui seront financés par les fonds provenant du Don.
  - b) Section 8.03 (Rapport d'avancement et Revue à mi-parcours) et Section 8.04 (Rapport d'achèvement): dans le cadre de cet accord, les dispositions de l'Accord de Don de la BID et de l'Accord d'Administration BID-FIDA ainsi que

Appendice I EB 2018/LOT/P.5/Rev.1

toutes éventuelles modifications ultérieures seront applicables à tout rapport de Programme.

- c) Section 9.02 (Bilans comptables): dans le cadre de cet accord, les dispositions de l'Accord de Don de la BID et de l'Accord d'Administration BID-FIDA ainsi que toutes éventuelles modifications ultérieures seront applicables à toute remise et audit des bilans comptables.
- d) Section 9.03 (Audit des comptes): dans le cadre de cet accord, les dispositions de l'Accord de Don de la BID et de l'Accord d'Administration BID-FIDA ainsi que toutes éventuelles modifications ultérieures seront applicables à tout audit de Programme.
- e) Section 11.01 (Taxes/Impositions): dans le cadre de cet accord, les dispositions de l'Accord de Don BID (voir l'Accord de Don, Normes Générales Chapitre VIII, Art 8.01) ainsi que toutes éventuelles modifications ultérieures seront applicables à toute utilisation qui sera faite de fonds issus du Financement pour le paiement de taxes.
- 4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

#### Pour le Bénéficiaire:

Ministère de l'Economie et des Finances Avenue Charles Sumner 5 Port-au-Prince, Haiti Tel: +509 2992-1010

Pour le Fonds:

Le Président Fonds international de développement agricole Via Paolo di Dono 44 00142 Rome. Italie

Appendice i	LD 2010/LO1/1 .J/Nev.
exemplaires originaux, un (1) pour le	, a été établi en langue française en deux (2) Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire. Le présent sa signature par les parties et de la signature de
La Republique d'Haïti	
Ministre de l'Economie et des Finances	
FONDS INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICO	DLE
Gilbert F. Houngbo Président	

Appendice I EB 2018/LOT/P.5/Rev.1

#### Annexe 1

### Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du don. Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du don ainsi que le montant du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant du don affecté (exprimé en Dollars des Etats Unis)	% des dépenses éligibles à financer Hors Taxes et Contribution du Gouvernement et des Bénéficiaires
I. Formation et Assistance Technique	483 000	100%
II. Dons et Subventions	9 585 000	100%
III. Etudes et conventions	146 000	100%
IV. Coûts récurrents	102 000	100%
Non alloué	543 305	
Total	10 859 305	

2. Le tableau ci-dessous indique l'allocation du don FIDA sur les composantes du projet prévues dans l'Accord de Don BID No. 4359/GR-HA et GRT/GA-16490-HA:

Composantes	FIDA (USD)
I. Composantes	
Recherche appliquée et formation	544 946
2. Diffusion de technologies agricoles	10 090 273
II. Autres coûts	
Administration	107 505
Audits	
Suivi & Evaluation	116 581
Imprévus	
TOTAL	10 859 305

# Logical framework<sup>4</sup> (Cadre logique)

Results	Indicators			Means of Ve	erification		Assumptions (A)/Risks (R)	
Hierarchy	Name	Baseline	Mid- Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	Assumptions (A)/Risks (R)
Outreach	<ul> <li>Persons receiving services promoted or supported by the programme<sup>5</sup></li> <li>Estimated corresponding total number of households' members</li> </ul>	0	19,514 89,764	65,048 299,230				(A) Household size in rural Haiti is estimated at 4.6 persons per household.
Goal: To increase food security and agricultural income for smallholder farmers in selected areas	Percentage of male-headed households who are severely food insecure using the Food Security Scale (ELCSA) Percentage of female-headed households who are severely food insecure using the Food Security Scale (ELCSA)	71% 86%		35% 50%	Agricultural Household Surveys for baseline and follow- up	Impact survey	MARNDR/ IDB/IFAD	The baseline number will be updated with surveys to be collected prior to programme implementation. The baseline values correspond to baseline values of PTTA.
of Haiti	Annual agricultural household income	USD 170		USD 268	Agricultural Household Surveys for baseline and follow- up	Impact survey	MARNDR/ IDB/IFAD	The baseline number will be updated with surveys to be collected prior to programme implementation. The baseline values correspond to baseline values of PTTA R) Low adoption rates; poor climatic conditions; insufficient market demand or lower prices.
Development Objective: Increase agricultural productivity and improve the use of natural capital through the adoption of sustainable	Annual value of household agricultural production	USD 347		USD 478	Agricultural Household Surveys for baseline and follow- up	Impact survey	MARNDR/ IDB/IFAD	This corresponds to an increase of 38% in the value of production. This target corresponds to the results obtained in the impact evaluation of PTTA. Targets apply to program beneficiaries.  (R) Low adoption rates; poor climatic conditions, insufficient market demand or lower prices.  (A) Technological packages effectively respond to needs expressed in each region.
sustainable technologies	Beneficiaries of improved management and sustainable use of natural capital <sup>6</sup> Total programme     IFAD Total <sup>7</sup>	0	18,373 3,490	61,224 11,632	PEU/ MARNDR	Impact survey	MARNDR/ IDB/IFAD	This number corresponds to beneficiaries from agroforestry technologies. IDB finances 37,347 beneficiaries, GAFSP 12,245, and IFAD 11,632.  (A) Majority of land users choose agroforestry packages. Limited formal land ownership is not a deterrent to adoption.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Logframe includes results attributable to the entire programme (IDB+IFAD+GAFSP financing). IFAD-specific targets only concern IFAD's financed activities in the IFAD programme area (South Department). The M&E system will collect the results separately for the IFAD area and for other areas, and the outcome of IFAD's contribution will be assessed only against the activities in its area of intervention.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Disaggregated data will be presented for this indicator. Corresponding number of households reached, disaggregated by gender and age groups (youth/adults) will be included in the detailed M&E plan for reporting purposes.
<sup>6</sup> Disaggregated data will be presented for this indicator

In IFAD's region, 12,359 beneficiaries are targeted; the 11,632 correspond to approximately 94 per cent of the households, according to the IDB preliminary study.

Results	Indicators			Means of V	erification			
Hierarchy	Name	Baseline	Mid- Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	- Assumptions (A)/Risks (R)
	Number of beneficiaries who adopted soil protection and restoration technologies CI 3.2.28  - Total programme - IFAD Total	0	13,775 2,617	45,918 8,724	PEU/ MARNDR	Impact survey	MARNDR/ IDB/IFAD	This number corresponds to beneficiaries from agroforestry technologies multiplied by an adoption rate of 75% (adoption rate observed in similar projects in the region). IDB finances 28,011 beneficiaries, GAFSP 9,183, and IFAD 8,724.  (A) Improved agroforestry technologies have highly positive results, encouraging adoption.
Component 1								
Outcomes: Improve Agricultural	<ul> <li>Research and development expenditure as percentage of Agricultural GDP</li> </ul>	0.12%		0.3%	MARNDR's executed budget	Annual	MARNDR	(A) Baseline is taken from IDB Agrimonitor estimations for the average of the period 2008-2012.
Innovation Services	<ul> <li>Number of new technologies developed or adapted by new applied research projects</li> </ul>	0	4	8	MARNDR	Annual	MARNDR	These new technologies correspond solely to those developed by the Ministry of Agriculture.  (A) Programme will support and strengthen the capacity of MARNDR.
	<ul> <li>Number of farmers who adopted the technologies developed with new applied research projects (Component 1) 9</li> </ul>	0	900	3,000	MARNDR	Annual	MARNDR	These new technologies correspond solely to those developed by the Ministry of Agriculture.  (R) limited number of actors that can execute quality research.  (A) Programme will support and strengthen the capacity of MARNDR.
Outputs	Applied agricultural research projects implemented for the development/ adaptation or improvement of new agricultural technologies	0	2	15	PITAG progress reports	Annual		The initial lines of research will include: rice, banana, tubers, horticulture products, legumes and agroforestry.  (R) limited number of actors that can execute quality research.  (A) Lines of research correspond to crops with high demand and well adapted to local conditions.
	Applied agricultural research projects implemented for the development/ adaptation or improvement of agricultural technologies that specifically target female farmers	0	0	3	PITAG progress reports	Annual	MARNDR	Research projects on horticulture, tubers, and legumes.  (R) limited number of actors that can execute quality research.  (A) Lines of research correspond to crops with high demand among women farmers.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Disaggregated data will be presented for this indicator <sup>9</sup> Disaggregated data will be presented for this indicator

Results	Indicators	Indicators						(A) (B) 1 (B)
Hierarchy	Name	Baseline	Mid- Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	Assumptions (A)/Risks (R)
	Applied agricultural research projects implemented for the development /adaptation or improvement of agricultural technologies that specifically target climate change adaptation or mitigation	0	0	3	PITAG progress reports	Annual	MARNDR	Three research projects on agroforestry. (R) limited number of actors that can execute quality research. (A) Lines of research correspond to crops with high demand and well adapted to local conditions.
Component 2								
Outcomes Increase	Percentage of beneficiary producers who adopted agricultural technologies: CI 1.2.2 - Percentage of women	0%	22.5%	75% 75%	Agricultural Household Surveys for baseline and follow-	Annual	MARNDR	(A) The target represents the percentage of adopters compared with similar projects in the region.     (R) Women are not adequately reached or incentivized by the programme.
Adoption of Agricultural Technologies	Women beneficiaries of economic empowerment initiatives -Total women -IFAD women	0 0	7,806 2,033	26,019 6,777	up Agricultural Household Surveys and PITAG report	Annual	PEU / MARNDR	This includes the total number of women to benefit from the program (40% of total beneficiaries from component I and II for IDB and GAFSP, 50% for IFAD). For component 2, IFAD finances 6,777.  (R) Women are not adequately reached or incentivized by the programme.
	Minimum Dietary Diversity Score for women for enhanced nutrition (only IFAD area)	Tbc	4	5	Agricultural Household Surveys and PITAG progress reports	Impact Survey		
Outputs	Number of beneficiary farmers who received technological packages CI 1.1.3 <sup>10</sup> - Total programme - IFAD total	0	19,514 2,472	65,048 12,359	PITAG progress reports	Annual	PEU/ MARNDR	IDB finances 39,679 beneficiaries, GAFSP 13,010, and IFAD 12,359. (R) insufficient quality and quantity of technology providers.
	Number of beneficiary farmers who received technological packages for climate change adaptation and mitigation: CI 3.1.1 <sup>11</sup> - Total programme - IFAD total <sup>12</sup>	0	18,367 3,490	61,224 11,632	PITAG progress reports	Annual	PEU/ MARNDR	This number corresponds to beneficiaries receiving agroforestry technologies. IDB finances 37,347 beneficiaries, GAFSP 12,245, and IFAD 11,632.

Disaggregated data will be presented for this indicator
Disaggregated data will be presented for this indicator
In IFAD's region, 12,359 beneficiaries are targeted; the 11,632 correspond to approximately 94 per cent of the households, according to the IDB preliminary study.

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			
	Name	Baseline	Mid- Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	- Assumptions (A)/Risks (R)
	Number of beneficiary farmers who received technical assistance CI 1.1.4 <sup>13</sup> - Total programme - IFAD total	0 0	9,900 2,750	33,000 8,250	PITAG progress reports	Annual	PEU/ MARNDR	IDB finances 24,750 beneficiaries, and IFAD 8,250. (R) insufficient quality and quantity of service providers.
	Number of beneficiary farmers who participate in farmer field schools (IFAD area)		800	2,000	PITAG progress reports	Annual	PEU/ MARNDR	(R) Inadequate quality of services provided by FFS.

<sup>13</sup> Disaggregated data will be presented for this indicator